



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/43/L.32/Corr.1
29 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 36 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Congo, Cuba, Ethiopie, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud

Rectificatif

La liste des auteurs du projet de résolution doit se lire comme ci-dessus.

